

Délégués :

En exercice :.....	101
Présents :.....	77
Pouvoirs :.....	13
Votants :.....	90
Suffrages exprimés :	86
Ont voté pour :.....	86
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 16 décembre 2021

DELIBERATION N° CC/21-129

Tourisme

Convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matières d'investissement immobilier des entreprises touristiques privées avec le Département de l'Eure - Avenant n°2

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le *10 décembre 2021*, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, rue Jules Ferry - 27 950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 16 décembre 2021 à 19h30.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne FROMENT-PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Renée MATRINGE (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Sarah BOUTRY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Hervé BOURDET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUOLA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERAËVE (MERCEY), Noureddine SGHAÏER (MEREY), Michel LAGRANGE (MESNIL VERCLIVES), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Bernard LÉBOUCQ (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Lydie CASELLI (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Christian LORDI (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Pieternella COLOMBE (SAINT

MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Alain JOURDREN (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Héléna MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Agnès MARRE (SUZAY), Patrick JOURDAIN (TILLY), François OUZILLEAU (VERNON), Léocadie ZINSOU (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Olivier VANBELLE (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Sylvie GRAFFIN (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Paola VANEGAS (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), David HEDOIRE (VERNON), Gabriel SINO (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Jean-Pierre TAULLÉ (VEZILLON), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Laurence MENTION (LE PLESSIS HEBERT), Monique DELEMME (suppléant de Claude LANDAIS - GIVERNY), Gilbert CODA (suppléant de Lorraine FERRE - HARDENCOURT COCHEREL), Bruno DUBOT (suppléant de Michel PATEZ - LA BOISSIERE)

Absents :

Vincent LEROY (DOUAINS), Xavier PUCHETA (GADENCOURT), Quentin BACON (HARQUENCY), Moïse CARON (HOULBEC COCHEREL), Dominique DESJARDINS BROSSEAU (ROUVRAY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Patrick DUCROIZET (VAUX SUR EURE), Titouan D'HERVE (VERNON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS)

Absents excusés :

Jessica RICHARD (LES ANDELYS), Carole LEDOUX (LES ANDELYS)

Pouvoirs :

Michel CITHER a donné pouvoir à Michel ALBARO (BUEIL), Lydie LEGROS a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE (HECOURT), Antoine ROUSSELET a donné pouvoir à Aline BERTOU (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Karine CHERENCEY a donné pouvoir à Hervé BOURDET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Hervé PODRAZA a donné pouvoir à Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Rémi FERREIRA a donné pouvoir à François OUZILLEAU (SAINT MARCEL), Jean-Marie MBELO a donné pouvoir à François OUZILLEAU (VERNON), Juliette ROUILLOUX-SICRE a donné pouvoir à Jérôme GRENIER (VERNON), Christopher LENOURY a donné pouvoir à Johan AUVRAY (VERNON), Denis AIM a donné pouvoir à Yves ETIENNE (VERNON), Chantale LE GALL a donné pouvoir à Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Annick DELOUZE a donné pouvoir à Thomas DURAND (VEXIN SUR EPTE), Paul LANNOY a donné pouvoir à Fabrice CAUDY (VEXIN SUR EPTE)

Secrétaire de séance : Geneviève CAROF

Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Considérant la délibération n°CC /18-63 du 5 avril 2018 relative à l'aide à l'immobilier des entreprises - Délégation au Département de l'aide pour les hébergements touristiques ;

Considérant la délibération n°CC/20-7 du 19 novembre 2020 relative à la délégation de compétence d'octroi des aides à l'immobilier touristique élargie à l'accompagnement de l'hôtellerie familiale et indépendante ;

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise ;

Considérant l'intérêt de poursuivre la délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises touristiques privées afin de poursuivre la qualification des hébergements sur le territoire de Seine Normandie Agglomération ;

Considérant que Frédéric DUCHÉ, Pascal LEHONGRE, Chantale LE GALL et Catherine DELALANDE ne prennent pas part au vote ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises touristiques privées avec le Département de l'Eure.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



AVENANT N°2
À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE
D'OCTROI D'AIDES EN MATIÈRE
D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES TOURISTIQUES PRIVÉS

Entre les soussignés :

- **La Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération**, représentée par son Président, Monsieur Frédéric DUCHÉ, domicilié en cette qualité 12 Rue de la Mare à Jouy, 27120 Douains, autorisé à signer le présent avenant par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021, ci-après dénommée « la Communauté d'agglomération »,

d'une part, et :

- le **Département de l'Eure**, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Sébastien LECORNU, domicilié en cette qualité Boulevard Georges Chauvin à Evreux, autorisé à signer le présent avenant par délibération de la Commission permanente du 11 juin 2018, ci-après dénommé « le Département »,

d'autre part ;

PRÉAMBULE

Lors du conseil communautaire du 5 avril 2018 puis du 19 novembre 2020, la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération a délégué au Département de l'Eure la compétence d'octroi de :

- 1) l'aide à l'immobilier d'entreprises touristiques privé, qui comprend meublés touristiques, chambres d'hôtes, gîtes de groupe, projets immobiliers agri-touristiques, hôtellerie de plein air,
- 2) l'aide à l'hôtellerie familiale et indépendante.

Les conditions de cette délégation de compétence, qui se fait dans le parfait respect de tous les acteurs de la sphère publique locale ont été définies dans le cadre d'une convention.

Conformément à l'article 7 de la convention, la délégation prend fin le 31/12/2021

Dans une volonté d'assurer l'équité territoriale, les élus départementaux ont exprimé leur volonté de renouveler leur engagement auprès des EPCI eurois pour accompagner les projets immobiliers des acteurs de l'économie touristique pour la période 2022-2028.

Pour autant, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'évaluer les dispositifs actuellement en vigueur et d'étudier leurs évolutions.

C'est pourquoi le Département propose que l'année 2022 soit consacrée à une concertation avec l'ensemble des EPCI pour définir les modalités d'interventions auprès des acteurs de l'hébergement touristique qui seront en vigueur à compter de 2023 pour les 6 années à venir.

Néanmoins, pour éviter une période "blanche" où les acteurs de l'économie touristique ne pourraient pas bénéficier d'un accompagnement sur leur projet immobilier, il a été proposé aux territoires de proroger d'un an cette délégation.

CECI PRÉCISÉ, IL EST DONC CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : objet de l'avenant

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération en date du 16 décembre 2021 la délégation des aides telles que décrites ci-dessus se poursuit pendant l'année 2022.

L'article 7 de la convention est modifié ainsi qu'il suit :

- Article 7 : durée et prise d'effet de la présente convention

La présente convention prendra effet dès sa notification.

Elle est conclue jusqu'au 31 décembre 2022, date à partir de laquelle les dispositions de la convention seront réputées caduques.

Les autres articles demeurent inchangés

ARTICLE 2 : modalités et champ d'application de la délégation

Le présent avenant est dispensé du droit de timbre et des formalités d'enregistrement.

En foi de quoi, les parties aux présentes ont signé cette convention en deux exemplaires originaux le

.....

Le Président
de la Communauté d'agglomération
Seine Normandie Agglomération

Le Président
du Département de l'Eure

Sébastien LECORNU